

Nombre de membres :	15
Conseillers présents :	12
Absents :	3
Votants :	13

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 12 avril 2021
Convocation du 07 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le douze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Neulliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Jean-Pierre LE PONNER, Maire.

PRESENTS : Jean-Pierre LE PONNER, Maire, Véronique BLANDEL, Christian MOTREFF, Loïc PLANCHON adjoints, Louise-Marie GUEGAN, Olivier CONRAD, Stéphanie LE BOLLAN, Marie-Louise MADORÉ, William COLLIN, Madeleine RAULT, Dominique DUBOIS, Corinne RICHARD,

ABSENTS EXCUSÉS : Corinne MARTIN donne pouvoir à Olivier CONRAD, Guy LE CLAINCHE, Anthony CADET

SECRETAIRE : Véronique BLANDEL

SOMMAIRE

01-12/04/2021 - Approbation du procès-verbal de la dernière séance

02-12/04/2021 - Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal

03-12/04/2021 - Vote du compte administratif 2020 – Espace Amédée

04-12/04/2021 - Affectation des résultats des comptes administratif 2020 (commune et lotissements)

05-12/04/2021 - Fixation des taux d'imposition (fiscalité directe locale) pour 2021

06-12/04/2021 - Vote des budgets primitifs 2021 (commune – Lotissement « les chênes » - lotissement « les hauts de Park Men Braz » - lotissement « espace commercial Amédée » - Lotissement « les jardins du bocage »

07-12/04/2021 - Décision de provisionner le lotissement « les chênes »

08-12/04/2021 - Décision de provisionner le lotissement « Park Men Braz »

09-12/04/2021 - Résultats de l'appel d'offres « aménagement des espaces publics du Centre Bourg » et attribution du marché

10-12/04/2021 Fixation du loyer de la boulangerie

11-12/04/2021 - Projet d'aménagement du plateau sportif situé à Cavannes en Neulliac

Informations et questions diverses

01-12/04/2021 - Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 22 mars 2021.

02-12/04/2021 - Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal

Par délibération en date du 28 mai 2020, le conseil municipal a délégué un certain nombre de ses pouvoirs au Maire. Aussi, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Décision n° 6 : Avenant n° 2 - Lot n° 6 : Menuiseries extérieures et intérieures - LES CHARPENTES ARMORICAINES et LA MENUIS' - Réhabilitation et extension de la boulangerie et aménagement d'un logement T4

Concernant l'entreprise LA MENUIS' :

Considérant que des travaux complémentaires en plus-value sont demandés en cours de travaux pour la dépose de l'enseigne et du drapeau et la reprise du plancher de la mezzanine, Considérant que des travaux n'ont pas été réalisés, à savoir la dépose et évacuation des menuiseries non conservées,

L'équilibre justifié par les prestations suscitées s'élève à un montant en moins-value de - 641,50 € HT,

Concernant l'entreprise LES CHARPENTES ARMORICAINES :

Considérant que des travaux complémentaires en plus-value sont réalisés sur la charpente traditionnelle partie logement,

Considérant que des travaux n'ont pas été réalisés, à savoir le chevronnage partie réserve et WC, charpente fermettes industrielles, chevronnage plafonds logement, terrasse bois

L'équilibre justifié par les prestations suscitées s'élève à un montant en moins-value de - 3 911,08 € HT,

Soit un montant total en moins-value de - 4 552,58 E HT (5 463,10 € TTC),

Considérant la proposition de l'entreprise concernée entraînant une variation dans le montant du marché de travaux, Monsieur le maire a décidé de signer l'avenant n° 2 du lot n° 6 : Menuiseries extérieures et intérieures – LES CHARPENTES ARMORICAINES ET LA MENUIS' comme suit :

- Moins-value

- Montant HT initial : 77 148,08 € HT
- Avenant n°1 HT : - 4 552,58 € HT
- **Nouveau montant HT : 72 595,50 € HT**

Décision n° 7 : Avenant n° 1 - Lot n° 8 : Cloisons préfabriquées alimentaires VSA Aménagement - Réhabilitation et extension de la boulangerie et aménagement d'un logement T4

Considérant que des travaux complémentaires en plus-value sont nécessaires la réalisation de cloisons préfabriquées complémentaires dans la boulangerie,

L'équilibre justifié par les prestations suscitées s'élève à un montant en plus-value de 1 995,91 € HT (2 395,09 € TTC),

Considérant la proposition de l'entreprise concernée entraînant une variation dans le montant du marché de travaux, Monsieur le maire a décidé de signer l'avenant n° 1 du lot n° 8 : cloisons préfabriquées alimentaires – VSA Aménagement comme suit :

Plus-value

- Montant HT initial : 29 134,25 € HT
- Avenant n°1 HT : + 1 995,91 € HT
- **Nouveau montant HT : 31 130,16 € HT**

Décision n° 8 : Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics : modification de la répartition des honoraires

Considérant que qu'il est nécessaire de modifier la répartition des honoraires au sein du groupement de maîtrise d'œuvre afin de prendre en compte la prise en charge par 2LM du reste de la mission,

Considérant que l'avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché ni sur le délai d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre, Monsieur le maire a décidé de signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics relatif à la modification de la répartition des honoraires.

03-12/04/2021 - Vote du compte administratif 2020 – Espace Amédée

Cette délibération annule et remplace la délibération n°12-15/02/2021 du quinze février 2021 suite à une erreur de saisie des résultats reportés du budget Espace Amédée n° 30100.

Sous la présidence de Madame Véronique BLANDEL, adjointe au maire, le conseil municipal examine le compte administratif 2020 du budget annexe « espace Amédée » qui s'établit ainsi :

LOTISSEMENT Espace Amédée	Fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Résultats reportés		0,28 €	140 517,02 €		140 517,02 €	0,28 €
Opérations de l'exercice	140 517,02 €	140 517,02 €	140 517,02 €	140 517,02 €	281 034,04 €	281 034,04 €
TOTAUX	140 517,02 €	140 517,30 €	281 034,04 €	140 517,02 €	421 551,06 €	281 034,32 €
Résultats de clôture		0,28 €	140 517,02 €		140 517,02 €	0,28 €
RESULTATS DEFINITIFS					140 516,74 €	

Hors de la présence de Monsieur Le Maire, Jean-Pierre LE PONNER, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2020 du budget annexe « espace Amédée.

04-12/04/2021 - Affectation des résultats des comptes administratif 2020 (commune et lotissements)

Après le vote des comptes administratifs de 2020, le 15 février 2021, la commission finance propose d'affecter les résultats comme suit :

Budget principal : résultat de la section de fonctionnement : **733 356,00 €**

Proposition d'affecter :

- au 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé en recette d'investissement) : **117 211,04 €**
- au 021 (virement de la section de fonctionnement) : **675 000 €**

Proposition de reporter :

- au 002 (excédent de fonctionnement reporté) : **616 144,96 €**

Lotissement Les Chênes : déficit reporté de **75 848,45 €** repris au BP 2021

Lotissement Les Jardins du Bocage : Déficit de **51 244,18 €** repris au BP 2021

Lotissement Espace Amédée : Déficit de **€ 140 516,74 €** repris au BP 2021

Lotissement Park Men Braz : Déficit de **69 612,29 €** repris au BP 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve et vote les propositions ci-dessus.

05-12/04/2021 - Fixation des taux d'imposition (fiscalité directe locale) pour 2021

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale en tant que recette des collectivités locales de la taxe d'habitation sur les résidences principales, ce à compter de 2021.

Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022.

En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires avec un taux figé au niveau de celui voté au titre de l'année 2019. La commune retrouvera la possibilité de moduler ce taux à partir de 2023.

La disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée pour les communes par **le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.**

Chaque commune se voit donc transférer en 2021 le taux départemental de TFB (15.26 % pour le Morbihan) qui vient s'additionner au taux communal de TFB 2020, sans pour autant faire varier le taux global d'imposition à la TFB supporté par les contribuables.

En 2021, le Conseil Municipal doit donc se prononcer uniquement sur les taux de taxes foncières bâties et non bâties.

Monsieur le maire et la commission finances proposent au Conseil Municipal de fixer les taux de fiscalité 2021 comme suit :

TAXES MÉNAGES	2020	Evolution 2021
Taxe d'habitation : gel du taux sans modulation possible	12,80%	0%
Taxe foncière communale sur les propriétés bâties	18,98%	18,98%
Taxe foncière départementale sur les propriétés bâties	15,26%	15,26%
Nouveau taux communal de foncier bâti 2021 issu du transfert du taux départemental		34,24%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	38,20%	38,20%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2021 à 34,24 %
- Fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice 2021 à 38,20 %

06-12/04/2021 - Vote des budgets primitifs 2021 (commune – Lotissement « les chênes » - lotissement « les hauts de Park Men Braz » - lotissement « espace commercial Amédée » - Lotissement « les jardins du bocage ».

Le **budget principal** est équilibré en section de **fonctionnement** à **1 836 139,00 €** et en section d'**investissement** à **2 246 012,00 €**.

Les ressources principales de la commune sont constituées à 52,72 % par les impôts locaux et à 36,31 % par les dotations de l'état et participations de Pontivy communauté. Les charges de fonctionnement courant s'élèvent à 21,85 % et les charges de personnel à 36,11 %.

Le budget de la commune est voté à l'unanimité.

Le budget du lotissement Les Jardins du Bocage s'équilibre en **fonctionnement** à **704 394,89 €** et en **investissement** à **773 239,07 €**.

Le budget du lotissement Les Chênes s'équilibre en **fonctionnement** à **179 883,40 €** et en **investissement** à **106 220,64 €**. Tous les lots sont vendus.

Le budget du lotissement Espace Amédée s'équilibre en **fonctionnement** à **140 517,30 €** et en **investissement** à **281 034,04 €**. Ce lotissement contient 3 lots viabilisés à 6 €/m² avec parking attenant (2 lots de 500 m² et 1 lot de 350 m²).

Le budget du lotissement Park Men Braz s'équilibre en fonctionnement à 84 612,29 € et en investissement à 36 993,07 €. Tous les lots sont vendus.

Ces quatre budgets lotissements sont adoptés à l'unanimité.

07-12/04/2021 - Décision de provisionner le lotissement « les chênes »

Afin d'anticiper le déficit prévisionnel sur le lotissement les Chênes, Monsieur le maire propose d'inscrire au budget communal 2021 une provision de 60 000 €, afin de répartir la charge sur plusieurs exercices.

Cette provision fera l'objet d'un mandat au compte 6815 « dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette inscription.

08-12/04/2021 - Décision de provisionner le lotissement « Park Men Braz »

Afin d'anticiper le déficit prévisionnel sur le lotissement « Park Men Braz », Monsieur le maire propose d'inscrire au budget communal 2021 une provision de 40 000 €, afin de répartir la charge sur plusieurs exercices.

Cette provision fera l'objet d'un mandat au compte 6815 « dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette inscription.

09-12/04/2021 - Résultats de l'appel d'offres « aménagement des espaces publics du Centre Bourg » et attribution du marché

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 14 décembre 2020, le conseil municipal l'avait été autorisé à lancer un appel d'offres en procédure adaptée, au vu de l'article 26 du code des marchés publics, pour la réalisation des travaux d'aménagement des rues et espaces publics du Centre Bourg.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que 5 entreprises ont répondu à l'appel d'offres dont la date limite était fixée au 05 mars 2021.

A l'issue de la première phase d'analyse réalisée par le bureau d'études 2LM de Lorient (56), la commission d'appel d'offres réunie le 18 mars 2021 décide :

- de ne pas retenir les variantes proposées (revêtements proposés par Eiffage et bordures proposées par Pigeon TP)
- que l'offre d'Eurovia présente des anomalies sur le critère prix où elle apparaît anormalement basse et sur le critère technique où la durée prévisionnelle d'exécution semble intéressante mais ne reprend pas le phasage des travaux souhaité par la commune.
- de faire le choix d'un revêtement en enrobés Goasq hydrodécapés sur trottoir.

Conformément aux dispositions du Règlement de Consultation, article 3.3, les trois premiers candidats (sur les critères de l'offre de base), à savoir EIFFAGE, EUROVIA et SPTP ont été sollicités pour une phase de négociation.

Après une deuxième analyse réalisée par la maîtrise d'œuvre, le bureau d'études 2LM de Lorient (56), la commission d'appel d'offres, réunie le 30 mars 2021, confirme son choix d'un revêtement en enrobés Goasq hydrodécapés sur trottoir correspondant à la prestation supplémentaire éventuelle n°1 du marché d'aménagement des espaces publics du centre bourg.

Suite au rapport d'analyse des offres remis par la maîtrise d'œuvre, l'entreprise la mieux disante sur cette prestation est EIFFAGE pour un montant de 372 103,25 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **décide** de retenir l'entreprise EIFFAGE ROUTE IDF OUEST de Pontivy pour montant de 372 103,25 € HT,
- **autorise** le maire à signer tous documents relatifs à ce projet,
- **autorise** le maire à solliciter des subventions aussi élevées que possible pour ce projet auprès du Département du Morbihan, de Pontivy communauté et de tous autres organismes susceptibles d'accorder des aides.

10-12/04/2021 Fixation du loyer de la boulangerie

Monsieur le maire et la commission des finances proposent :

- une gratuité du loyer lors des 6 premiers mois suivant l'installation du boulanger,
- 250 €/mois pour les 6 mois suivants,
- 500 € TTC/mois à l'issue de la 1^{ère} année suivant l'installation du boulanger

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** les propositions de Monsieur le maire et de la commission finances ,
- **autorise** Monsieur le maire à signer le bail à intervenir et tous documents relatifs à ce projet.

11-12/04/2021 - Projet d'aménagement du plateau sportif situé à Cavannes en Neulliac

Véronique BLANDEL, 1^{ère} adjointe au maire, présente le projet d'aménagement du plateau sportif.

Au vu de la surface existante, l'idée est de positionner un multisports sur la partie gauche du terrain (entrée parking garderie) et de proposer des jeux sur la surface restante ou des traçages au sol. Trois sociétés ont été reçues en mairie afin de proposer des aménagements. 2 propositions sont assez similaires et une 3^{ème} est plus originale. Tous les équipements proposés sont fabriqués en France.

La commission « éducation, enfance, jeunesse » propose

- de retenir l'offre présentée par l'EURL EDEN COM de MAULEVRIER (49) qui est plus étoffée en termes d'activités. Il s'agit d'un terrain multisports 19 X 12 avec les activités suivantes : basket, football, hand, panneaux de basket latéraux, mini-buts brésiliens, buts de street-ball, plus 4 autres activités ludiques. Le coût de ce projet s'élève à **34 272 € HT** ;
- de retenir l'offre présentée par l'EURL EDEN COM de MAULEVRIER (49) relative à des propositions de traçages ludiques au sol pour un montant **1 837,65 € HT** ;
- de retenir l'offre présentée par l'EURL EDEN COM de MAULEVRIER (49) relative à une table de pique-nique accessible PMR pour un coût de **1 264 € HT** ;
- de retenir l'offre présentée par CASAL SPORT relative à une table de ping-pong accessible PMR pour un coût de **1 649,17 € HT**.

Le coût total de ce projet d'aménagement du plateau sportif s'élève à 39 022.82 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 12 voix pour, Mme Louise-Marie GUEGAN s'étant abstenue de voter, :

- **approuve** ce projet,
- **autorise** le maire à signer les devis cités ci-dessus et tout document relatif à ce projet,
- **autorise** le maire à solliciter des subventions aussi élevées que possible pour ce projet auprès du Département du Morbihan au titre du PST (Programme de Solidarité Territoriale), de Pontivy communauté et de tous autres organismes susceptibles d'accorder des aides.

12-12/04/2021 - Devis accessibilité

Madame Véronique BLANDEL, 1^{ère} adjointe au maire et référente accessibilité, présente trois devis relatifs à des travaux d'accessibilité.

Après analyse des devis, le conseil municipal, avec 12 voix pour, Mme Corinne RICHARD s'étant abstenue de voter, :

- **retient** le devis de l'entreprise POINT P de Pontivy, mieux disante, pour un montant de 2 752,81 € HT.
- **autorise** le maire à signer ce devis.

Informations et questions diverses

- **Point sur les travaux et comptes rendus des commissions communales et intercommunales**

Vaccination : la commune a obtenu des créneaux et la majorité des personnes âgées de 75 ans et plus ont été vaccinées. Les résidents volontaires du domicile partagé seront vaccinés cette semaine.

Ecole privée St Joseph : le clip est reporté aux 6 et 11 mai prochain.
Le tournoi de Guerlédan est annulé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

Affiché le 14 avril 2021

Le Maire,
Jean-Pierre LE PONNER